CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
INSTITUT NATIONAL DE LA LANGUE FRANCAISE
CENTRE DE TERMINOLOGIE ET DE NEOLOGIE

DIFOP

DICTIONNAIRE FRANCOPHONE DES ORGANISATIONS PANAFRICAINES

M. T. Zezeze KALONJI

RESEAU INTERNATIONAL DE NEOLOGIE ET DE TERMINOLOGIE

CONSEIL INTERNATIONAL DE LA LANGUE FRANCAISE

© Conseil international de la langue française - 1992
ISBN : 2-85319-238-5

HS
17
.K35
1992
068.603 Afrika IAS
K127d

DIFOP
DICTIONNAIRE FRANCOPHONE DES ORGANISATIONS PANAFRICAINES

INTRODUCTION

Lorsque le Centre de terminologie et de néologie (CTN) m'a offert l'opportunité d'élaborer, dans le cadre du Réseau international de néologie et de terminologie (RINT), un dictionnaire thématique sur l'Afrique, j'ai opté, non sans appréhension, d'explorer, entre différents domaines du savoir également prioritaires, celui des relations interafricaines. Outre son statut privilégié de langue officielle des Etats dits francophones d'Afrique, le français figure au tout premier rang des langues officielles et de travail des organisations internationales africaines. Faut-il ajouter que ces mêmes Etats africains forment par ailleurs, avec d'autres partenaires, le socle du Groupe francophone des organisations du système des Nations unies dont dépendent, au sein de l'Organisation mondiale, la pratique et la vitalité du français ? C'est à cette double mention, conjuguée au souci désormais affirmé d'élaborer des ouvrages directement utiles pour les francophones, que voudrait contribuer ce lexique.

1. Objectif

Extrait d'une base de données aménageable pour une exploitation en mode vidéotex, ce dictionnaire a pour objectif de fournir des informations factuelles de type encyclopédique sur les organisations panafricaines. C'est

avant tout un ouvrage minimal d'informations variées exploitables par tous ceux, nombreux, qu'intéresse, à titres divers, la vie politique, économique, culturelle et scientifique sous l'angle des échanges interafricains.

2. Sources

Les principales sources exploitées sont les suivantes :
- La documentation obtenue directement auprès des institutions africaines, avec la collaboration des représentations diplomatiques françaises en Afrique et qui a permis aussi l'identification importante de la plupart des organisations. Cette documentation comprend essentiellement des textes fondamentaux (traités, accords, conventions, etc.) et des documents divers (comptes rendus, bilans, revues, etc.).
- Des ouvrages généraux (recueils de textes et documents) et des études monographiques, cités autant que possible dans la rubrique bibliographique des articles du dictionnaire.
- Des annuaires et répertoires comme le *Répertoire des sigles et acronymes en usage en francophonie* offert par la Banque internationale d'information des Etats francophones (BIEF), le *Lexique d'organismes associés au développement* (2 tomes), les *Thésaurus thématiques* (3 tomes) et le *Catalogue des périodiques* (documents IBISCUS) fournis par le ministère français de la Coopération, l'*Africa South of the Sahara* et le *Yearbook of International Organizations*.
- L'hebdomadaire *Marchés tropicaux et méditerranéens* dépouillé sur une période de six ans (1985-1990) et le mensuel *Jeune Afrique économie* sur deux ans (1989-1990) en vue d'actualiser au maximum les données, et dont il est fait état, selon l'importance des informations données, dans le corps des articles.

3. Matériel

Ce lexique comprend aussi bien des organisations intergouvernementales que non gouvernementales ; il ne prétend nullement à l'exhaustivité dans la mesure où il retient uniquement des organisations répertoriées dans les textes analysés et au cours des enquêtes menées par courrier. Faute de documents, certaines organisations n'ayant répondu au courrier n'ont pas pu être retenues. Il a été difficile de répertorier les organisations dissoutes, surtout dans le cadre de l'Organisation commune africaine et mauricienne (OCAM) ou du Comité permanent consultatif maghrébin (CPCM) ; le lexique se limite à les donner avec un renvoi à l'OCAM ou au CPCM.

4. Présentation

Ce dictionnaire comprend trois parties :

4.1. Le lexique des organisations, des textes fondamentaux et de termes spécifiques

4.1.1. Nomenclature

Présentée dans l'ordre alphabétique, elle comporte quatre types d'entrées :
- les noms des organisations et de certains organes subsidiaires importants ;
- les désignations relatives aux actes fondamentaux (accords, traités, conventions, protocoles). Le souci d'économie correspondant à la volonté systématique des Africains de donner une dimension historique à la plupart de ces textes, qui apparaît dans la littérature des organisations, a permis leur reformulation. Ainsi : ACCORD D'ABIDJAN pour Accord portant création du Fonds africain de développement. Dans le cas où plusieurs

textes portent la même désignation, ils sont discriminés par la date de leur signature et un numéro d'ordre :
ACCORD D'ABIDJAN (1), ACCORD D'ABIDJAN (2), ACCORD D'ABIDJAN (3) ;
- les sigles parmi lesquels il faut distinguer les formes courantes et les formes proposées par ce dictionnaire, qui sont suivies d'un astérisque. Il apparaît aussi que la plupart des organisations sont uniquement connues par leur sigle anglais ; dans ce cas, il arrive souvent que celui-ci soit maintenu quand il s'agit d'une organisation regroupant les pays anglophones : il n'est pas rare de trouver ainsi une dénomination française suivie d'un sigle anglais qui permet une identification réaliste de l'organisation ;
- certains termes couramment utilisés dans la production écrite des organisations et qui méritent, de ce fait, une attention particulière (exemples : région, liste commune, produits du cru, taxe de coopération régionale, etc.)

4.1.2. Domaine

Le domaine général de ce dictionnaire est celui des relations internationales. Néanmoins, au dessus de l'énoncé définitoire ou descriptif de l'entrée une mention indique les sous domaines d'activité de l'organisation ou celui d'emploi du terme. En raison du caractère plurifonctionnel de la plupart des organisations, le sous-domaine, résultant de l'étude des textes, peut comprendre plusieurs éléments explicitant les diverses activités de l'organisation. Le sous-domaine participe de la définition et suffit, dans certains cas, à donner une idée générale de l'objectif d'une organisation, faute de documents plus détaillés. La présentation des informations formant le sous domaine est hiérachisée, allant du général au particulier ; l'usage d'un trait oblique marque cette séparation (exemple : "recherche/énergie solaire" veut dire organisme de recherche en énergie solaire ; "économie/finance" : organisme à caractère économique s'occupant des questions financières).

4.1.3. Définition

C'est la séquence descriptive de l'organisation. La définition se limite le plus souvent à présenter l'organisation et ses principaux objectifs et ce grâce aux textes fondamentaux ou aux données fournies par les organisations elles-mêmes. Le dictionnaire ne s'associe pas aux controverses nécessaires pour la science politique sur le fonctionnement des organisations, leur efficacité et leur bilan. La rubrique bibliographique y supplée en donnant quelques titres qui paraissent intéressants.

4.1.4. Note

Parfois la description est suivie d'une note qui la complète. Celle-ci peut porter sur l'usage du nom, l'extinction d'une organisation, si tant est que l'information disponible le permette.

4.1.5. Anglais

La plupart des entrées bénéficient d'un équivalent anglais. Les dénominations anglaises en cours dans les instances africaines ont été maintenues. Les propositions de traduction formulées dans le cadre de ce travail sont suivies d'un astérisque.

4.1.6. Rubriques diverses

Les informations imprimées en italique sont fonction de la nature de l'entrée ; elles ne sont pas systématiques et elles concernent les organes des organisations, les états membres, le siège. Pour certaines organisations, une rubrique bibliographique, qui aurait été autrement intéressante pour toutes les entrées, a été élaborée. Elle présente les ouvrages généraux ou des études monographiques effectuées sur les organisations, bien qu'il faille dire que ce sont toujours les

mêmes organisations qui bénéficient de travaux de recherche. Il convient de souligner que la plupart des documents recueillis étant ronéotypés, ils n'ont pas été signalés dans cette rubrique.

4.1.7. Renvois

Placée en fin d'article, cette rubrique propose des renvois à d'autres articles en vue de compléter l'information du lecteur.

4.2. Le lexique anglais-français

Il comprend les dénominations anglaises des différentes organisations et leur siglaison. Ce lexique renvoie à la partie française.

4.3. Le répertoire des adresses

Après avoir testé la plupart des coordonnées relatives à la communication téléphonique ou par télex, et pour éviter des disparités préjudiciables à la cohérence de ce carnet, seules les adresses postales des principales organisations sont signalées.

* *
*

Se documenter sur un domaine africain comme celui des relations internationales requiert des efforts d'investissement renouvelables, coûteux et de longue haleine que ne permet pas ce lexique matériellement contraignant. Je ne saurais manquer de solliciter la compréhension et l'indulgence du lecteur du fait de certaines omissions involontaires ou du caractère apparemment elliptique sinon incomplet de certains articles.

Que soient remerciés : pour sa confiance, M. Pierre Lerat, ancien directeur du Centre de terminologie et de néologie (CTN) qui a mis sur pied ce projet ; pour son amitié, M. Gilbert Essama, diplômé d'études supérieures spécialisées en Diplomatie et administration des organisations internationales et membre de la Société de droit international et économique, qui a assuré à titre gracieux l'expertise permanente de ce travail ; pour sa disponibilité constante, Madame Elisabeth Blanchon, terminologue-documentaliste du CTN, qui a effectué la mise en forme technique de cet ouvrage. Ma gratitude va enfin à mes relecteurs pour leurs conseils avisés :
M. Bernard GRANGIER, de la Chancellerie helvétique (Berne/Suisse) ;
M. John HUMBLEY, directeur du Centre de terminologie et de néologie (Paris/France) ;
Mlle Marilyne LOPES, professeur d'anglais au Lycée Sévigné (Charleville-Mézières/France) ;
M. Gabriel MPOZAGARA, chef de la Division des Affaires juridiques à l'UNESCO (Paris/France).

SOMMAIRE

INTRODUCTION p. 1

DICTIONNAIRE FRANCOPHONE DES ORGANISATIONS PANAFRICAINES p. 9

LEXIQUE ANGLAIS p. 211

REPERTOIRE DES ORGANISATIONS PANAFRICAINES p. 257